



AVIS DE COURSE

Régate Internationale de Noël - Série *Europe*

1) AUTORITÉ ORGANISATRICE

Le Club Nautique de la Croisette a le plaisir de vous inviter à la 12^{ème} édition de la Régate Internationale de Noël série Europe. Cette épreuve est organisée par le CNCroisette, sous l'égide de la Fédération Française de Voile et de l'Association Française des Europe. La Régate Internationale de Noël se déroulera **du 26 au 30 décembre 2008** au

**CLUB NAUTIQUE DE LA CROISSETTE
BIJOU PLAGE SQUARE DE VERDUN
ENTRE LE PORT CANTO ET LA POINTE PALM BEACH
LA CROISSETTE
CANNES - FRANCE
Téléphone 0033(0)493430940**

2) AIRE DE REGATE

Les rades de Cannes

3) RÈGLES APPLICABLES

3.1 La 12^{ème} Régate Internationale de Noël est régie par :

- les règles de course à la voile ISAF 2005 /2008
 - les prescriptions de la Fédération Française de Voile
 - Les règles de l'Association Française des *Europe*
 - Le présent avis de course
 - Les instructions de course.
- Chaque règle énoncée ci-dessus prévaut sur la précédente.

3.2 Langue officielle

La langue officielle est le français, en cas de différence d'interprétation, ou de contradiction entre le texte en français et en anglais, c'est le texte en français qui prévaudra.

3.3 Publicité

La Régate Internationale de Noël est classée en catégorie C. Toutes les règles de classe relatives à la publicité sont modifiées de façon à ce que les compétiteurs puissent utiliser la publicité conformément à l'annexe G, catégorie C des RCV 2005/2008.

4) INSCRIPTIONS

Les coureurs adresseront par courrier la fiche d'inscription ou par fax 0033(0)493397141 et un chèque de 62 € à l'ordre du Club Nautique de la Croisette 19 avenue du Camp Long 06400 CANNES France

ou par virement Monte Paschi Banque 20 rue d'Antibes 06400 Cannes IBAN n° FR76 3047 8000 0406 1959 3600 139

Les pré inscriptions devront être effectuées avant le 10 décembre 2008. Après cette date le montant sera de 75€.

5) INSCRIPTIONS DÉFINITIVES

5.1 Les inscriptions définitives seront enregistrées sur place au secrétariat du CN Croisette, le 26 décembre 2008 de 14h à 18h et le 27 décembre 2008 de 8h30 à 9h30. Les instructions de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

5.2 Admissibilité

1) THE EVENT

The Club Nautique de la Croisette in conjunction with the French Sailing Federation and the French Europe Class takes pleasure to invite you to attend the 12th International Christmas Regatta. This regatta will take place on **December 2008 : 26th, 27th, 28th, 29th and 30th.**

**CLUB NAUTIQUE DE LA CROISSETTE
BIJOU PLAGE SQUARE DE VERDUN
ENTRE LE PORT CANTO ET LA POINTE PALM BEACH
LA CROISSETTE
CANNES - FRANCE
Phone 0033(0)493430940**

2) RACING AREA

Cannes bays

3) GOVERNING RULES

3.1 The 12th International Christmas Regatta will be governed by :

- ISAF 2005/2008 Racing Rules of Sailing (R.R.S)
- The prescription of the F.F.V
- Rules of the Europe National Class
- This present notice of race
- The sailing Instructions

The sailing instructions may partly change this Notice of Race Every rule stated above shall prevail on the preceeding, one.

3.2 Interpretation

In case of conflict between English and French and/or in the text interpretation the French text will prevail.

3.3 Advertising

The 12th International Christmas Regatta is classified as category C event in accordance of the appendix G of the R.R.S 2005 /2008.

4) ENTRIES

The entry form and the check to Club Nautique de la Croisette or by fax and order have to be sent to : Club Nautique de la Croisette 19 avenue du Camp Long 06400 CANNES France

or by transfert Monte Paschi Banque 20 rue d'Antibes 06400 Cannes IBAN n° FR76 3047 8000 0406 1959 3600 139

The entry fee will be 62 € by competitor, for entrès form send after December 10th the fee will be 75€

5) REGISTRATION AND SAILING INSTRUCTIONS

5.1 Final registrations will be confirmed at the C N Croisette office, December 26th from 2 PM to 6 PM, and the December 27th from 8h30 AM to 9h 30 AM. Sailing Instructions will be issued on registration.

Les concurrents devront, au moment de l'inscription définitive, présenter obligatoirement leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs ; le certificat de conformité et le "measurement-form", et leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire

Chaque équipage étranger doit apporter la preuve qu'il est en règle avec son Autorité Nationale et présenter une attestation d'assurance en responsabilité civile, ou sa licence incluant cette assurance. La couverture RC doit être au moins égale ou supérieure à 10 000 000 €.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants : "J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve".

5.3 Remboursement

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision des organisateurs.

6) PROGRAMME ET JAUGE

Vendredi 26 décembre de 14h à 18h : Accueil, jauge, inscriptions définitives.

Samedi 27 décembre de 8h30 à 9h30: Accueil, jauge, inscriptions définitives.

11h : 1^{er} signal d'avertissement pour 3 courses.

Dimanche 28 décembre à 11h : signal d'avertissement pour 3 courses.

Lundi 29 décembre à 11h : signal d'avertissement pour 3 courses.

Mardi 30 décembre à 10h : signal d'avertissement pour 3 courses.

Du 27 au 30 décembre. 12 courses sont programmées parmi lesquelles 3 courses doivent être courues pour valider la série. Trois courses maximum pourront être prévues chaque jour.

7) CLASSEMENT

Le système de points a minima règle A2, s'appliquera, modifié de telle façon que le total des points de la série pour chaque voilier, sera le total des points de ses courses, avec sa plus mauvaise place retranchée si 4 manches ou plus ont été courues.

8) TYPE DE PARCOURS

Les parcours seront de type triangle olympique, banane ou trapéze

9) HEBERGEMENT

Office du tourisme de Cannes

[www. http://www.cannes-online.com/fr/tourisme/sejour/hebergement](http://www.cannes-online.com/fr/tourisme/sejour/hebergement)

5.2 Admissibility

Each boat entered must have valid Measurement Certificates as required by the National Authority and/or Class Rules. Third party liability insurance valid for racing in French coastal waters with a minimum of 10 000 000 € per event shall be presented on demand.

Every non French Team shall prove it complies with its National Authority regulation and shall show a civil liability insurance certificate or its sailing licence which shall include this insurance.

To be registered every competitor shall sign a form with the following statement : "I agree to be bound by the Racing Rules of Sailing (RRS) and all the other rules dealing with this competition".

5.3 Reimbursement

In case of withdrawal the competitors shall not have their entry fee back (except in one circumstance outside their control, this shall be decided by the organising authority).

6) EVENT SCHEDULE & MEASUREMENT

Friday 26th December, 2h PM to 6h PM : Registration. Measurement.

Saturday 27th December, 8h30 AM to 9h30 AM : Registration, Measurement.

11h : Warning signal for 3 races.

Sunday 28th December, 11 h AM : Warning signal for 3 races.

Monday 29th December, 11h AM : Warning signal for 3 races.

Tuesday 30th December, 10h AM : Warning signal for 3 races.

Enter 27th to 30th December 12 races are scheduled and at least 3 must be sailed to constitute the regatta. No more than 3 races will be sailed every day.

7) SCORING

The Low Point system, rule A2, will apply. modified so that each competitor's series score will be total of his race scores, with his worst score discarded if 4 or more races have been completed.

8) COURSE

Races will be sailed on Olympic triangle, windward-leeward or trapezium.

9) ACCOMODATION

Tourism Office [www. http://www.cannes-online.com/fr/tourisme/sejour/hebergement](http://www.cannes-online.com/fr/tourisme/sejour/hebergement)